

Commission Aménagement et développement des territoires, environnement
Rapporteurs : MM. Jean-Luc PELTIER et Jacques UGUEN

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Avis de la Région Bretagne sur les projets de fermeture et
de déclassement de sections de voies ferrées sur les anciennes lignes
Quimper - Pont l'Abbé et Ploërmel - La Brohinière »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Par courriers reçus au Conseil régional les 22 et 25 septembre 2017, SNCF Réseau informe le Conseil régional de deux projets de fermeture et de déclassement de sections de voies ferrées :

- d'une part, une section de l'ancienne ligne n°477 000 de Quimper à Pont-l'Abbé entre les points kilométriques 685+900 (Quimper) et 695+190 (Pluguffan),
- d'autre part, une petite section de l'ancienne ligne n°472 000 de Ploërmel à La Brohinière entre les points kilométriques 52+150 et 54+000 (à Mauron).

En application de l'article 22 du Décret n°97-444 du 5 mai 1997, modifié par le Décret n°2015-140 du 10 février 2015, relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau, SNCF Réseau est tenu de consulter la collectivité régionale pour toute fermeture de section de ligne ferroviaire valant retrait du réseau ferré national.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Concernant d'une part, la fermeture d'une section de ligne entre Quimper et Pluguffan et d'autre part, la fermeture et le déclassement d'une section de ligne à Mauron, le CESER prend acte du fait que ces infrastructures ne sont plus utilisées pour le trafic de marchandises ni de voyageurs depuis plusieurs années.

Le CESER approuve l'avis réservé aux deux projets émis par le Conseil régional, réserves reposant sur la question de la propriété de l'ensemble foncier.

Le CESER s'interroge sur l'absence de projet autre que la réalisation d'une voie verte portée par les collectivités territoriales alors même que les installations ferroviaires constituent des leviers importants pour dynamiser les territoires les plus fragiles comme l'a souligné le CESER dans son étude d'octobre 2017 « *Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités !* ».

Pour le CESER, il est impératif que des études soient engagées en distinguant chacun des sites pour que ces infrastructures puissent accueillir de nouvelles dessertes ferroviaires même légères, du type tramway ou tram-train, qui sont de nature à répondre à des projets d'aménagement urbains privilégiant l'utilisation de solutions de transports collectifs cohérentes avec l'ambition de l'action publique en matière de lutte contre les gaz à effet de serre (GES).

Le CESER appelle de ses vœux les collectivités à engager une véritable réflexion sur les potentialités offertes par ces infrastructures. Le CESER sera donc particulièrement attentif au caractère réversible des aménagements qui seront réalisés.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Avis de la Région Bretagne sur les projets de fermeture et de déclassement de sections de voies ferrées sur les anciennes lignes Quimper – Pont-l'Abbé et Ploërmel - La Brohinière

Nombre de votants : 88

Ont voté pour l'avis du CESER : 88

Dominique LECOMTE (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOUE (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELINE (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (URCIDFF), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité